



AVIS DE COURSE

Championnat Inter Clubs Habitable 2024/2025

Manche 4

Grade 5B
Les 18 et 19 janvier 2025 sur le lac d'Anneville

1.RÈGLES

Les régates seront régies par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 le règlement du CICH Normandie 11^{me} édition.

2.PUBLICITÉ

Pour la flotte Collective Habitable, les bateaux et leurs équipements étant fournis par chaque autorité organisatrice, l'article 20.4.2 du code de publicité de l'ISAF s'applique. Chaque bateau sera tenu d'aborder la publicité fournie par l'autorité organisatrice.

3.ADMISSION ET INSCRIPTION

La régate est déclarée en flotte collective Habitable (Bateaux exclusivement fournis par l'organisateur)

Les équipages devront faire valider leur inscription lors de l'ouverture des inscriptions.
Chaque équipage doit être en possession d'une VHF portable en état de fonctionnement.
VHF NON FOURNIE PAR L'ORGANISATEUR

4.DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Objet	Droits d'inscription	Caution (non encaissée)
Montant	15€/jour par équipier licencié dans un club de la Ligue de Voile de Normandie.	500 € par équipage pour tout le championnat
	20€/jour par équipier non adhérent à un club de voile de Normandie	Le rachat de franchise FFVoile est obligatoire pour participer aux épreuves. (suivant règles définies à l'Avenant au règlement CICH)

Le rachat de franchise FFVoile est obligatoire pour participer aux épreuves. (suivant règles définies à l'Avenant au règlement CICH)

~~Pour rappeler ceux qui ne peuvent donner un numéro de rachat de franchise, doivent s'acquitter de 30 € par équipage.~~ (Suppression avec l'avenant à l'avis de course en date du 17/01/2025)

5. PROGRAMME PREVISIONNEL

Samedi 18 janvier 2025 :

- 10h : Accueil concurrents et confirmation des inscriptions
- 11h : Briefing skipper
- 11h30 : Mise à disposition du Comité de Course
- Pot de l'Amitié

Dimanche 19 janvier 2025 :

- 9h : Accueil
- 9h30 : Mise à disposition du Comité de Course
- Pas de départ après 15h30
- Proclamation des résultats dès que possible après le rangement collectif du matériel.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

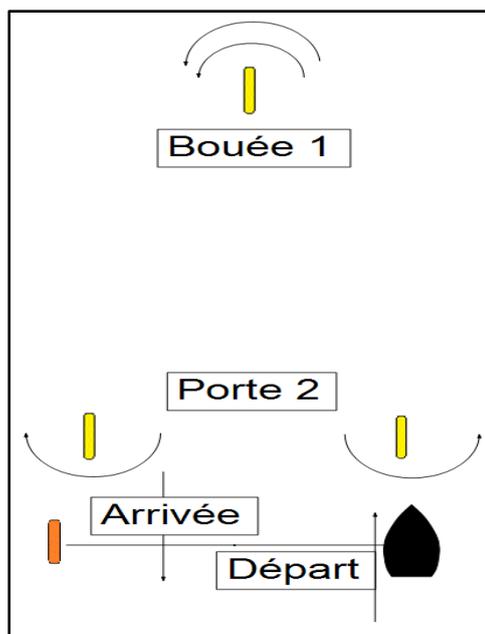
Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à l'affichage dès la confirmation des inscriptions. Dans la mesure du possible, toutes les instructions sont également disponibles sur le groupe WhatsApp « CICH Normandie »

7.LES PARCOURS

7.1 Le parcours type pour l'épreuve pourra être le suivant :

Départ- Bouée 1 au vent - Porte 2 sous le vent - Bouée 1 - Arrivée.

Toutefois, ces parcours à effectuer seront confirmés lors de chaque briefing du jour. L'organisation se laissant toute liberté pour pouvoir les modifier.



7.2 L'emplacement de la zone de course de chaque épreuve sera décrit en annexe **ZONE DE COURSE**.

8. CLASSEMENT

8.1 deux manches devront être courues pour chaque équipage pour valider la compétition

8.2 Une estimation du nombre de courses sera annoncée en début de chaque journée.

9.COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10.PRIX

Une coupe sera remise à l'équipage vainqueur de l'épreuve du week-end

11.DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12.INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Lieu de navigation :

- Lac d'Anneville : CVAS Route du Marais-Bresil à ANNEVILLE – AMBOURVILLE

Organisation :

- YCRouen76 contact@ycr76.fr 02.35.32.34.04